

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité réalise une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

- Section d'investissement .	2 123 006 €
- Section de fonctionnement :	<u>9 734 676 €</u>
TOTAL :	11 857 682 €

I – L'INVESTISSEMENT

A – LES DÉPENSES

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 405 000 €.

Cette année encore, la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour réaliser ses investissements.

Ainsi, la municipalité prévoit 699 994€ d'investissements nouveaux, auxquels s'ajoutent les reports 2018 d'un montant de 241 063 €.

B – LES RECETTES

Les ressources propres de la ville s'élèvent à 858 919 €, auxquelles il faut ajouter 593 765 € de report de recettes 2018. Les subventions et dotations sont estimées à 400 072 €.

II – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES

Depuis plusieurs années, il a été demandé aux services de diminuer leur budget de fonctionnement de 3% chaque année. La compression des dépenses ayant atteint son maximum, il a été demandé aux services municipaux de ne pas augmenter leurs dépenses en 2019, en comparaison avec 2018.

La charge relative à la masse salariale enregistre cette année une diminution de 0,42% après 9 années de prévisions budgétaires contenues et ce malgré la création du service de police municipale en 2016, et la constitution en 2019 d'une police pluri-communale.

Dans le cadre de l'emprunt structuré contracté en 2008, basé sur la parité dollar/franc suisse, la municipalité provisionne la somme de 50 000€ en cas de dégradation du taux en 2019.

L'autofinancement s'élèvera cette année à 500 000€, permettant de couvrir l'annuité de la dette en capital de 405 000€ et de réaliser les travaux d'investissement sans recours à l'emprunt.

B – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont en déclin de 0.45% cette année, principalement dû à la perte de la dotation forfaitaire (61 000€).

Les taux de la fiscalité resteront identiques à ceux de 2018, il n'y aura aucune augmentation. Seules les valeurs locatives sont révisées.